

GRAND PRIX NATIONAL DE CINTEGABELLE DOSSIER TECHINQUE

EPREUVE ELITE NATIONALE

Parcours de la course Elite Nationale « 19 et + ans » du Dimanche 29 Mars 2020 de 13h30 à 17h45

Distance du grand tour : 17 km 500 - Nombres de tours : 5 Distance du petit tour : 9 km 500 Nombres de tours : 5

Distance total à parcourir : 134 km 500

GRAND PARCOURS: TRAVERSANT LES COMMUNES DE CINTEGABELLE, MAUVAISIN ET AIGNES.

- <u>Départ</u> : Boulevard du Docteur Pech,
- Route d'Auterive D 35,
- Chemin D 35 « Lieu-dit Prouet,
- D 35f Verdier D 35h direction Mauvaisin
- COMMUNE DE MAUVAISIN -
- D 35h D 35i Mauvaisin
- Rue du Château de Mauvaisin D 35i D 43 direction Aignes
- COMMUNE D'AIGNES -
- D 43 Aignes D 25 direction Cintegabelle
- COMMUNE DE CINTEGABELLE -
- D 25 Avenue du Lauraguais,
- Arrivée : D 25K Boulevard du Docteur Pech.

PETIT PARCOURS : UNIQUEMENT SUR LA COMMUNE DE CINTEGABELLE

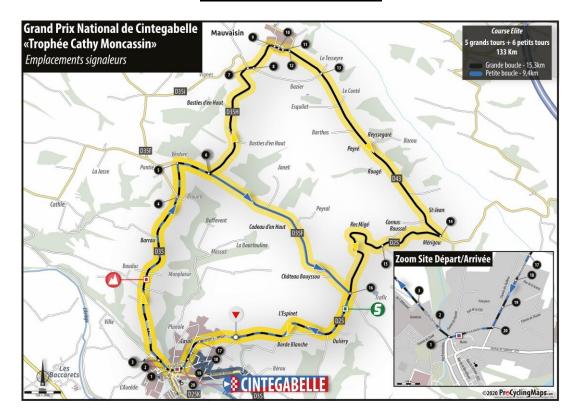
- D 25k Boulevard du Docteur Pech,
- Route d'Auterive D 35,
- Chemin D 35 « Lieu-dit Prouet,
- D 35f,
- D 25 Avenue du Lauraguais,
- Arrivée : D 25k Boulevard du Docteur Pech.

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gscblagnac-velosport31.fr



PLAN GENERAL DU CIRCUIT



DEPART / ARRIVEE



G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gscblagnac-velosport31.fr

Association de Loi 1901 déclarée en préfecture sous le n° 640 APE : 9319 Z – N° SIRET : 383 775 228 00059 Site internet : www.gscblagnac-velosport31.fr



Coordonnées Organisation:
GSC Blagnac Vélo Sport 31
G.P National de Cintegabelle –
Allée du Duc de Ventadour
31810 Venerque
Téléphone: 05 62 20 00 00

Téléphone : 05.62.20.00.00 gaetanprime@club-internet.fr

Article 1 - Organisation

Le Grand Prix Nationale— 15ème édition, est organisée par le GSC Blagnac Vélo Sport 31, Grand Prix National de Cintegabelle, Allée du Duc de Ventadour 31810 VENERQUE, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 51 31 053. Elle se disputera le dimanche 23 mai 2021.

Article 2 - Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « Élites Professionnels » et athlètes d'équipes de « Nationale 1 & 2 » Les N.3 sur invitation. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs. Les engagements se feront via la plateforme FFC.

Article 3 - Permanence

Horaires: Samedi 22 mai de 15h à 18h - Le dimanche 23 mai de 10h00 à 12h30

Lieu: Salle Coluche, Boulevard du Dr Pech 31550 CINTEGABELLE.

<u>Dossards</u>: confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la

permanence de 11h00 à 12h30 (1 seul responsable par équipe).

<u>Réunion</u>: Les directeurs sportifs seront conviés à la réunion organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des arbitres. Elle est fixée le dimanche 23 mai à 12h35 à la salle Coluche.

Article 4 - Radio-Tour

<u>Fréquence Radio</u> Tour : 157.550 Mhz

<u>Radio</u> : Pourront être retirées auprès du véhicule Assistance Alain BILES près de la permanence.

Alain BILES: ASSISTANCE COURSE: 06.15.73.66.33

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le GSC Blagnac Vélo Sport 31 avec 2 voitures.

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gscblagnac-velosport31.fr



Article 6 - Prix

Les prix suivants sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 220 €, répartis les coureurs classés au classement officiel.
- le leader du classement du Meilleur Grimpeur est récompensé.

Article 7 – Classement du Meilleur Grimpeur

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints de la montagne (GPM).

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 8 - Classement du Meilleur Sprinter

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints. En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel Point Chaud, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 9 - Classement de la Meilleure Equipe

Un classement sera est établi par l'addition des meilleurs places obtenues sur 3 coureurs. Pour bénéficier des prix du classement de la meilleure équipe, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 10 - Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un arbitre.

Article 11 - Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant : Maison de la Haute-Garonne Boulevard du Dr Pech 31550 CINTEGABELLE.

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31



Article 12 - Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement du meilleur grimpeur, du meilleur sprinteur, la meilleure équipe, Le podium se déroulera suivant le protocole sanitaire de la FFC.

Article 13 - Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 14 - Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement) qui pourraient leur être dispensés.

Article 15 - Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 250 mètres de la ligne d'arrivée vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place.

Article 16 - Mesures Anti Covid

Les zones et départ et arrivées seront à huis clos. Toutes personnes non accréditées ou coureurs ne pourra se déplacer sur les parkings de départ ou sur la zone d'arrivée.

Le port du masque est obligatoire pour tous, y compris les participants jusqu'au moment du départ. Du gel hydroalcoolique sera à disposition au départ et à l'arrivée.

Il n'y aura ni présentation ni signature sur la zone de départ.

Un résultat de test PCR négatif de – de72h sera à fournir à l'organisateur pour l'ensemble des coureurs et membres du staff de chaque structure, la veille de l'épreuve à 21h00 au plus tard (à envoyer à gaetanprime@club-internet.fr).

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31